

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°145 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 14 au 20 janvier 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 20 janvier 2019, au moins 516 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

| TABLE DES MATIERES | PAGES |
|---|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> | 3 |
| <i>0. INTRODUCTION</i> | 4 |
| <i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i> | 5 |
| <i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> | 5 |
| <i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> | 5 |
| <i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> | 6 |
| <i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> | 8 |
| <i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS</i> | 9 |
| <i>I.5.VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> | 9 |
| <i>I.6. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> | 10 |
| <i>II. FAITS SECURITAIRES</i> | 10 |
| <i>III. CONCLUSION</i> | 12 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : *Agent de Police Chef*

BRB : *Banque de la République du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FNL : *Forces Nationale de Libération*

GMIR : *Groupement Mobile d'Intervention Rapide*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 13 personnes tuées dont 7 cadavres, 4 enlevées, 4 torturées, 8 arrêtée arbitrairement et 2 cas de VBG.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée, 1 fille mineure enlevée, 1 mineur torturé et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des administratifs et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés prend une allure inquiétante faisant penser à une stratégie de dissimulation des auteurs.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 et pour des constructions des infrastructures publiques ont été rapportées dans certaines provinces du pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 15 janvier 2019, un corps sans vie d'Arsène Ndabihawenimana, résidant au quartier Carama, zone urbaine de Kinama, Bujumbura Mairie, chef de service électricité à l'aéroport International de Bujumbura, membre de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD, a été retrouvé sur l'avenue Ave Maria, en zone Kinama dans un caniveau près du CDS appelé « chez Ntiba » et du camp GMIR. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes qu'il avait été étranglé. Selon les mêmes sources, en date du 14 janvier 2019, vers 17 heures, il a répondu à un appel téléphonique puis il est parti à la rencontre de la personne qui l'appelait et il n'est pas revenu. Les auteurs et le mobile de son assassinat ne sont pas encore connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gitanga, province Rutana

En date du 19 janvier 2019, sur la sous-colline Gihasha, colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, un corps sans vie d'Ildéphonse Nduwimana, marié et père de 6 enfants, âgé d'environ 45 ans, a été retrouvé tout près de chez lui. Selon des sources sur place, cet homme a été tué, décapité et amputé un bras, à l'aide d'une machette, par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, l'origine de ce meurtre est liée à la sorcellerie. La victime a été enterrée le même jour au cimetière de Gatereni, en présence de l'administration communale et provinciale. Une personne nommée Sinaniranye suspectée de cet assassinat a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 16 janvier 2019, sur la colline Ruhororo, à environ 5 kilomètres du chef-lieu de la province Kayanza, sur l'axe Kayanza-Kanyaru, commune et province Kayanza, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'au moins 30 ans, a été retrouvé, égorgé et les bras ligotés sur le dos. Selon les sources sur place, le corps nu présentait des traces et des blessures montrant qu'il a été torturé avant d'être tué. Selon les mêmes sources, son visage était caché par un morceau de tissu et ce cadavre a été déposé à cet endroit, dans la nuit du 15 au 16 janvier 2019, par un véhicule dans lequel se trouvaient des personnes en tenue civile.

Deux personnes tuées en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 16 janvier 2019, dans la nuit, sur la colline de Kanyinya, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Méthode Gishatsi et son fils Mélance Ntiranyibagira, âgé de 15 ans, habitant sur la même colline, ont été tués poignardés par quatre hommes non identifiés lorsqu'ils rentraient à leur domicile. Selon des sources sur place, après la mort de ces deux personnes, les habitants de la

localité en colère se sont fait justice en tuant une autre personne de la colline Kiyabu commune Butaganzwa, province Ruyigi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gisozi, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2019 indique qu'en date du 13 janvier 2019, vers le matin, un corps sans vie de Nyabaraha, âgé de 36 ans, a été retrouvé dans la vallée de Rweza, près du chemin, sur la colline Rweza, commune Gisozi, province Mwaro. Selon des sources sur place, il revenait d'une fête de levée de deuil sur la même colline et en rentrant il est passé dans un cabaret de vin de banane. Selon les mêmes sources, sa famille l'a retrouvé mort le lendemain.

Un corps sans vie retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

En date du 20 janvier 2019 vers 6 heures, sur la colline Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, un corps sans vie d'Emery Ntiharirizwa, âgé de 26 ans, cabaretier, résidant au centre Vyegwa, de la colline Gitasi, commune Mwumba, province Ngozi a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée, le 14 janvier 2019, à son lieu de travail, dans son cabaret à Vyegwa. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait été ligoté et présentait des traces de blessures montrant que la victime avait été étranglée.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukemba, province Rutana

En date du 15 janvier 2019, sur la colline Bugiga, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, un corps sans vie non identifié a été retrouvé dans une plantation de riz. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces montrant qu'il avait été ligoté avant d'être tué. Selon les mêmes sources, l'administration communale et la police ont conduit ce cadavre à la morgue de l'hôpital de Gihofi.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 janvier 2019, sur la colline Maramvya 13^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Claude Nsengiyumva, âgé de 21 ans, menuisier, fils de Ndinzemenshi et Nyabenda, originaire de la colline Gasarara, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, a été arrêté par un Imbonerakure Darius Ntamavukiro alias Muswi. Selon des sources sur place, Jean Claude Nsengiyumva a été remis à l'OPJ nommé Tinya qui l'a mis au cachot de la zone Maramvya. En date du 17 janvier 2019, le responsable du SNR en commune Mutimbuzi, Jotasse est venu le prendre et l'a remis à Gérard Ndayisenga, responsable du SNR en province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, Gérard Ndayisenga a conduit Jean Claude Nsengiyumva vers une destination inconnue. La famille a cherché dans tous les cachots mais en vain.

Une personne enlevée en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2019 indique que depuis le 6 janvier 2019, un jeune garçon prénommé Ernest, âgé de 18 ans, commerçant à Gitega, est porté disparu sur la colline Kiyange, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi. Selon des sources sur place, des gens non identifiés l'ont arrêté près de son domicile à Kiyange et l'ont conduit dans un lieu inconnu.

Une personne portée disparue en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2019 indique que depuis le 12 janvier 2019, une jeune fille prénommée Claudine, âgée de 12 ans, originaire de la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, est introuvable. Selon des sources sur place, elle a été enlevée près de son domicile par une femme du nom de Nahimana, âgée 45 ans, membre de la Ligue des Femmes du parti CNDD-FDD, l'accusant de lui avoir volé une chèvre. Selon les mêmes sources, Nahimana n'a pas été inquiétée et l'administration communale saisie par la famille de la victime dit qu'elle fait encore des enquêtes.

Une personne portée disparue en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 janvier 2019 indique qu'en date du 22 décembre 2015, Pascal Ndimurukundo a été enlevé par Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, agent du SNR, à la Gare du nord, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, cette victime a été conduite par cet agent du SNR vers une destination inconnue.

Une personne arrêtée puis portée disparue sur la colline Gitwa, province Makamba¹

En date du 14 janvier 2016, le nommé Salvator Niyonsaba, résidant à Makamba, commune Makamba, colline Gitwa, a été enlevé puis porté disparu. D'après sa femme, Salvator a été arrêté par les agents du SNR de Makamba. Son épouse s'est rendue chez l'administrateur de la commune de Makamba pour s'informer de la situation de son mari mais ce dernier lui a dit de laisser le SNR faire son travail.

Une personne arrêtée par la police et portée disparue, en zone Kigwena, commune et province Rumonge²

Un ex-combattant du FNL aile d'Agathon Rwaswa du nom de Marius Mperabanyanka a disparu depuis le 2 juin 2016. Il a été arrêté par la police sur la colline de Mayengo, en zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime a été remise au responsable

¹ Le cas avait été rapporté par la Ligue Iteka parmi les personnes enlevées et/ou portées disparues dans le rapport mensuel de janvier 2016. En date du 15 janvier 2019, la Ligue Iteka a été informée que Salvator Niyonsaba a été retrouvé incarcéré à la prison centrale de Mpimba.

² Le cas avait été rapporté par la Ligue Iteka parmi les personnes enlevées et/ou portées disparues dans le rapport mensuel de juin 2016. En date du 15 janvier 2019, la Ligue Iteka a été informée que Marius Mperabanyanka est actuellement libre après avoir été emprisonnée à Mpimba.

du SNR en province Rumonge, puis a été conduite en direction de Bujumbura. Sa famille a cherché dans les différents lieux de détention de la Mairie de Bujumbura mais en vain.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 16 janvier 2019, sur la colline Mirombero, zone et commune Murwi, province Cibitoke, Balthazar Nzeyimana, âgé de 25 ans, cultivateur, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa, a été battu par des jeunes Imbonerakure dirigés par Emmanuel Bukuru. Selon des sources sur place, Balthazar Nzeyimana a été accusé d'avoir dit que le président Nkurunziza va partir comme Joseph Kabila, le président de la RDC.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 janvier 2019 indique qu'en date du 6 janvier 2019, sur la colline Nkurye, commune Giharo, province Rutana, Jean Marie Minani, membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa, a été tabassé et rançonné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, des Imbonerakure dirigés par Gervais Bigirimana ont fait sortir Minani de chez lui, l'ont conduit dans un marais et l'ont tabassé en lui disant qu'ils allaient le tuer s'il ne leur donnait pas 200 000 fbu. Sa femme a dû amener cette somme d'argent afin de le libérer.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2019 indique qu'en date du 6 janvier 2019, sur la sous-colline Gisito, colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, le nommé Nzeyimana, membre de la Coalition « Amizero y'Abarundi », a été tabassé et blessé grièvement au niveau de la gorge par Daniel Kubwimana, représentant zonal des Imbonerakure et Directeur de l'ECOFO Murehe. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte mais Daniel n'a pas été inquiété.

Une personne torturée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2019 indique qu'en date du 12 janvier 2019, sur la colline Kavumu, commune et province Kayanza, Jean Manirambona, élève à l'ECOFO Ruganza I, en 9^{ème} année, résidant de la commune Kabarore, a été tabassé et fracturé au niveau des côtes par deux Imbonerakure tous prénommés Gervais alors qu'il se rendait à l'école. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de ne pas participer aux travaux communautaires. Il a passé quelques jours dans un coma et admis à l'hôpital de Kayanza. Les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au commissariat de police à Kayanza.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS

Sept personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 20 janvier 2019, sept personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition de la 10^{ème} à la 14^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elles ont été relâchées après avoir donné une rançon variant de 2 000 fbu à 10 000 fbu. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été arrêtées après une explosion de grenade lancée par un inconnu, tôt le matin du même jour.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 15 janvier 2019, vers 6 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Hyacinte Nkurunziza, âgée de 45 ans, infirmière à l'hôpital de Buhiga, a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Buhiga, puis transférée au commissariat provincial de police à Karuzi, par des policiers conduits par Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, des policiers ont fouillé le ménage d'Alexis et y ont trouvé 8 tambours qui étaient utilisés par le parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, pendant les propagandes pour les élections de 2010. Selon les mêmes sources, relâchée en date du 18 janvier 2019 par François Harerimana, procureur de Karuzi, cette victime qui était accusée de confisquer le patrimoine de l'Etat, est l'épouse d'Alexis Ndabazi alias Ngozi, exilé et ancien membre du comité provincial du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

I.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2019 indique qu'en date du 11 novembre 2018, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Denise Nyabenda, âgée de 30 ans, a été tuée égorgée à l'aide d'un couteau par son époux Emmanuel Rambaramba. Selon des sources sur place, les voisins ont trouvé le corps de la victime dans sa maison et le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Kirundo. Selon les mêmes sources, le mobile de cet assassinat n'a pas été connu.

Une personne violée en commune et province Muramvya

En date du 15 janvier 2019, sur la colline, commune et province Muramvya, Y.N., âgée de 16 ans, originaire de la colline Masango, zone et commune Muramvya, a été violée par Joachim Ndayikengurukiye, policier du commissariat de Muramvya, affecté à la prison de Muramvya. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit dans une propriété appartenant au Lycée de Muramvya. Il a été arrêté et détenu au commissariat provincial en date du 15 janvier 2019 avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 16 janvier 2019.

Une personne violée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 14 janvier 2019, vers 19 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, O. N., âgée de 33 ans, a été violée par son voisin Dieudonné Nsavyimana, âgé de

40 ans quand elle rentrait du cabaret de cette colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait une machette qu'il a utilisée pour terroriser la victime. Selon les mêmes sources, celle-ci a crié et les voisins sont intervenus. Ils ont alors arrêté l'auteur et l'ont conduit au cachot communal de police à Bugenyuzi.

I.6. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Violation du droit à l'éducation en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 14 janvier 2019, vers 8 heures, le Directeur du Lycée communal Mpumbu, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, a chassé des élèves de cet établissement qui n'avaient pas encore payé les 1000 fbu de contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, il a chassé des élèves âgés de 18 ans et plus.

II. FAITS SECURITAIRES

Deux personnes tuées en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 20 janvier 2019, vers 1 heure du matin, une grenade a été lancée à la 12^{ème} avenue, numéro 87, quartier Mutakura, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, deux personnes sont mortes dont un policier, APC Etienne Nduwamungu et Cyriaque Musuku alias Musiri, un civil. Selon les mêmes sources, dans la matinée du 20 janvier 2019, la police a effectué une fouille perquisition de la 10^{ème} à la 14^{ème} avenue du quartier Mutakura.

Une personne tuée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 17 janvier 2019, Yves Munezero, malade mental, résidant à Bwiza, a été battu à mort par deux sentinelles qui le soupçonnaient d'être un voleur, au quartier Mutanga Sud, zone Rohero, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ces deux sentinelles ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 16 janvier 2019, sur la colline Kiyabu, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Nicolas Nduwimana a été attaqué à son domicile et tué à coups de gourdins par des habitants de la colline Kanyinya en colère. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'être l'auteur du double meurtre commis sur la colline de Kanyinya à l'endroit de Méthode Gishatsi et son fils. Deux personnes ont été arrêtées en date du 18 janvier 2019 et incarcérées dans le cachot de police de la zone Muriza de la même commune pour des raisons d'enquête.

Contributions forcées en province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2019 indique que tous les enseignants de la DPE Ruyigi ont été forcés à payer 2000 fbu pour les élections de 2020 en plus de 5000 fbu retenus chaque mois à la source sur leurs salaires, 2000 fbu que chaque ménage doit payer, 1000 fbu pour la construction du stade, 2000 fbu pour le parti au pouvoir et 1000 fbu pour les élèves

du secondaire pour ceux qui en ont. Selon des sources sur place, toutes les sommes collectées seront directement acheminées à la DPE qui, à son tour les déposera au Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de la formation professionnelle. Selon les mêmes sources, ce ministère déposera alors le montant collecté à la BRB en guise de contribution pour les élections 2020.

Contribution forcée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 20 janvier 2019, depuis 6 heures du matin, sur toutes les collines de la commune Gitaramuka, province Karuzi, des Imbonerakure ont tendu des barrières pour arrêter tous les passants et collecter par force les cotisations de 2000 fbu pour la construction du stade moderne de Karuzi. Selon des sources sur place, personne ne passait sans montrer une preuve de paiement ou payait sur place.

Contributions forcées en commune et province Makamba

En date du 18 janvier 2019, le Gouverneur de la province Makamba, Gad Niyukuri, a exigé aux chefs des différents services de cette province de contribuer une somme allant de 5000 fbu à 20 000 fbu, pour la construction du bureau provincial. Selon des sources sur place, au cours d'une réunion tenue dans la salle communale de Makamba, il leur a amené un panier pour déposer leurs contributions alors que cette activité ne figurait pas sur les points à l'ordre du jour. Selon les mêmes sources, il a dressé un bout de papier pour que ceux qui n'avaient pas cette somme à payer sur place devaient confirmer la somme à payer plus tard.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.